



**COMMUNIQUE OFFICIEL  
ARCHIDIOCESE DE TANGER**

En relation aux informations qui circulent à Tanger à propos de la non ouverture de ladite « Ecole Alhambra », laquelle n'a aucune existence juridique à la date d'aujourd'hui. Monseigneur Emilio Rocha Grande, OFM Archevêque de l'Eglise Catholique de l'Archidiocèse de Tanger souhaite communiquer ce qui suit :

Deux mois après son arrivée à Tanger en qualité de Gérant apostolique ; M. Juan Miguel Ruiz Rueda, Econome Diocésain lui a proposé de permettre la construction d'une école sur le terrain propriété de cet Archevêché contigu à la Cathédrale, devant percevoir l'Archidiocèse un montant mensuel en concept de loyer. Le motif principal fût celui de « en faire bon usage » parce que dans le cas contraire « les autorités marocaines pourraient nous exproprier le terrain ». Méconnaissant la réalité marocaine, il a fait confiance à cette personne comme c'était le cas pour d'autres questions vue qu'il était conseiller de l'Archevêché et y travaillait avant son arrivée et a consenti de signer le contrat qu'on lui a proposé. L'Econome de l'Archidiocèse et M. Rafael Gonzalez Ceballos, ce dernier en tant que représentant du groupe Alhambra, ont révélé que l'avocat de l'Archidiocèse avait participé à l'élaboration du contrat, il s'est avéré par la suite que ce n'était pas véridique. D'autre part, l'investisseur soit le groupe Alhambra n'a présenté ledit contrat à aucun avocat, fait que l'Archevêque n'a appris que récemment.

Le mois de mai dernier, Monseigneur Emilio s'est absenté de Tanger durant un mois pour des raisons de santé et ce pour subir une opération chirurgicale. Juste avant son départ, M. Rafael Gonzalez Ceballos l'a informé que la Wilaya avait sollicité la modification du mur contigu à l'école pour avoir une visibilité architecturale et du paysage plus adéquate, que dans le cas contraire, ils bloqueraient l'autorisation d'ouverture de l'école Alhambra –jusqu'à la date d'aujourd'hui n'ayant aucune existence juridique-. Et comme la partie du terrain où se trouve le mur n'a rien à voir avec notre institution, l'Archevêque a perçu que la demande comportait un certain type d'irrégularité, et a demandé à M. Rafael Gonzalez Ceballos que la Wilaya devait lui envoyer la demande par écrit de manière officielle. Sa réponse était négative en alléguant que la Wilaya n'allait pas à réaliser ladite demande par écrit.

Seul à partir de cet instant, le soupçon d'un certain type d'irrégularité au vu des paroles de M. Rafael Gonzalez Ceballos visant que la Wilaya aller bloquer l'octroi de l'autorisation. Vu que l'Archevêque devait quitter Tanger pour son intervention chirurgicale, il a procédé à la création d'une commission formée de trois personnes de confiance, le Vicaire général de l'Archidiocèse, P.Manuel Cánovas, le curée de la Cathédrale, P.Natale Fiumanó et Mme Silvia Dall'O, Directrice du Centre Culturel Lerchundi de Tanger, pour exposer le cas à Me Brahim Semlali, Doyen du Barreau de Tanger ; Avocat jouissant d'un grand prestige à Tanger.

Lequel après examiné minutieusement les pièces du dossier, nous a assuré que le contrat conclu entre le représentant de l'Archidiocèse de Tanger et le Groupe Alhambra est nul et vicié aussi bien dans la forme que dans le fond.

En se sentant déçu de la confiance en la personne de l'économiste diocésain et notamment en celle du représentant du Groupe Alhambra, avec douleur mais avec détermination et dans le but d'enquêter sur le fond de l'affaire pour comprendre les motifs qu'ils les ont mené à conclure un contrat présumé nul, l'Archevêque a souhaité ne plus traiter le sujet de la rédaction et la signature d'un nouveau contrat avec le représentant du Groupe Alhambra –tel qu'il est demandé par ce dernier- jusqu'à ce que la justice marocaine statue à travers les tribunaux pertinents la nullité du contrat signé antérieurement ainsi que les responsabilités des intervenants dans la rédaction dudit contrat.

C'est le devoir de l'Archevêque de Tanger de protéger la bonne image et la transparence dans les actions de l'Eglise de Tanger, laquelle a tenu au cours des siècles à avoir une présence fructueuse et amicale dans cette terre bénie du Maroc.

Tanger, le 5 juillet 2024.